



Nos Réf. : PhC/AP

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU COLLEGE DES ENSEIGNANTS
POUR LA FORMATION UNIVERSITAIRE
EN SOINS PALLIATIFS**

Mercredi 13 mars 2002

Présents : Dr BACIUCHKA (Marseille), Dr BEAL (Quetigny), Dr BRASSEUR (Paris Ouest), Dr BRUXELLE (Paris), Dr BURUCOA (Bordeaux), Dr CHEVALLIER (Montpellier), Pr. COLSON (Montpellier), Pr. Ph. COLOMBAT (Tours), Dr DE BROCA (Amiens), Dr DE BROUCKER (Lille), Dr DELLOUE (Amiens), Dr DERICOURT (Bordeaux), Dr DERZELLE (Reims), Dr D'HEROUVILLE (SFAP), Dr FONDROVIVIER (Paris), Dr GUERIMAN (Paris Ouest), Dr HERMET (Clermont Ferrand), Dr HUBAULT (Angers), Dr LAVAL (Grenoble), Dr LASSAUNIERE (Paris), Dr LEBOUL (Brest), Dr LEVERGER (Paris), Dr LEVY SOUSSAN (Paris), Dr MALLET (Lille), Dr MEMRAN-FOURCHER (Nice), Dr MICHEL (Rennes), Dr MUSSAULT (Poitiers), Dr PERRIER (Tours), Dr PIOLOT (Créteil), Dr RICHARD (St Etienne), Dr SALAMAGNE (Villejuif), Dr TRAVADE (Clermont Ferrand), Dr VINANT (Paris).

Excusés : Dr AUBRY, Dr BAIL, Pr. BEY, Mme CHAUFFOUR ADER, Pr. DABOUIS, Pr. FAVRE, Dr FRAISSE, Dr FRUA-ORVOEN, Pr. HERUN, Dr JACQUEMIN, Dr KRAKOWSKI, Pr. LETELLIER, Pr. PHILIP, Pr. QUENEAU, Pr. ROLAND, Pr. SINDOU, Dr VIALARD, Dr YOU.

1) Tour de table sur le module 6

- CRETEIL (A. PIOLOT)
16 heures de cours en DCEM 3 dont 8 heures de Soins Palliatifs + 2 conférences
débat multidisciplinaire de 4 heures.
- SAINT - ETIENNE (A. RICHARD)
Projet d'enseignement interactif ++ en 2003. Nombre d'heures non encore
déterminé.
- GRENOBLE (G. LAVAL)
9 heures (4 heures en Cancérologie, 2 heures avec l'Ethique, 2 heures avec
l'enseignement d'Anesthésie) : 5 heures pour la Douleur et 4 heures pour les Soins
Palliatifs, essentiellement sous forme d'enseignement magistral.
- BREST (D. LEBOUL)
Essai de répartir le module sur 3 ans (dont les stages intégrés).
Il existe déjà un module de 15 heures en Ethique et Psychologie en DC1.
Module 6 : 21 heures (11 heures Soins Palliatifs et 10 heures Douleur)
Question : comment donner les connaissances en Soins Palliatifs en regard de la
pratique sous forme de cas cliniques.
- CLERMONT - FERRAND (Ph. TRAVADE)
En DCEM2 – 20 heures (13 heures Douleurs ; 7 heures Soins Palliatifs dont 3
heures de cours et 4 heures de séminaires).
Question : comment préparer les étudiants à l'examen terminal : difficulté de
rédaction des cas cliniques interdisciplinaires.
- AMIENS (A. de BROCA)
Prévu en DCEM3. Module de 30 heures obligatoires.
5 jours → 3 sur la douleur
→ 1 sur soins palliatifs adultes
→ 1 pédiatrie (2 heures, soins palliatifs et deuil + éthique 4 heures).
Question : quel type de cas clinique ? (quelques lignes ; cas longs, ARC ?).
- PITIE - SALPETRIERE (M. LEVY-SOUSSAN)
En PCEM2, 5 TD (15 étudiants / groupe).
A chaque TD, un cas clinique est préparé par des étudiants en binôme.
Module 6 non obligatoire 22 – 25 heures. Séances de 2 heures 30 hebdomadaires.
20 à 30 présents / 106 étudiants.
Les cas cliniques seront colligés dans un polycopié et reconstruits dans CC – jeux
de rôles.
- PARIS – OUEST (F. GUERIMA ND)
Actuellement : 1 séminaire douleur / soins palliatifs obligatoire.
Projet de module 6 : 10 heures douleur et 5 heures soins palliatifs – éthique plutôt
sous forme de journées.

- LILLE
Enseignement difficile avec des promotions de 23 étudiants.
Module 6 : 25 heures dont 5 heures d'anesthésie, 10 heures douleur + deuil, 8 heures soins palliatifs.
Il existe un module optionnel de 30 heures de soins palliatifs.
 - Enquête du CNEUD
 - 28 réponses sur 48
 - volume horaire : 6 heures – 30 heures. Médiane 15 heures – 20 heures dont 7 facultés avec volume horaire < 6 heures. Pour les facultés < 10 heures, le CNEUD était intervenu auprès des doyens.
≅ 30 % de soins palliatifs.
- ¾ en DCEM3.

2) Synthèse sur le module 6

- Quelle année pour le module.
 - P1 : formation (injection)
 - P2 : éthique, philo. (réinjection)
 - D1 : psycho
 - Module 6 : D2 ou D4
 - D2 dans le cadre de cursus intégré (enseignement au sein d'un stage).
- Volume horaire : 9 heures à 36 heures.
- Ne pas cloisonner douleur et soins palliatifs ↔ nécessité pour les différents collèges de travailler ensemble pour articuler les propositions sur ce qui concerne le même enseignement.
- Longue discussion sur le rôle de l'éthique dans la formation : il conviendrait que l'enseignement soit réalisé en binôme par des personnes formées spécifiquement à l'éthique et des praticiens pour que ces deux modalités de regard soient offertes aux étudiants en médecine.

3) Validation

Rappel sur l'examen validant classant :

L'examen terminal classant ?

9 questions cliniques transversales d'une heure, ½ réflexion et ½ heure rédaction : 80 % note finale : 2 – 5 questions.

Analyser et hiérarchiser.

Formuler des hypothèses initiales.

Déduire les examens complémentaires, justifier, expliciter.

Justifier démarche clinique.

Tester connaissances physiopathologiques.

Attitude en urgence.

Maîtriser les attitudes thérapeutiques immédiates et planifier la thérapeutique, bénéfiques et risques prévisibles, comment les expliciter aux malades et à la famille.

Justifier les choix thérapeutiques.
Maîtriser les contraintes médico-légales.

Comment les rédiger ? Proposition d'une « commission de cas cliniques » à réviser par le groupe, avec des éléments de réponses.

II – COMMISSION DU – DIU (R. HERMET)

Cf. compte rendu.

B. BURUCOA nous annonce la création d'un DU à la Réunion et d'un autre en Polynésie Française.

III – COMMISSION DES STATUTS

Ses objectifs en sont validés.

1) Mise en place d'une commission d'équivalence des DU et DIU

Le Dr MEMRAN a présenté la procédure qui a été utilisée pour l'équivalence du DU de la douleur.

- Constitution d'une commission d'équivalence à partir des 2 sociétés savantes de la douleur avec des membres du collège des médecins et du collège des enseignants.
- Elaboration d'une grille d'équivalence (cf. annexe)
- Présentation des dossiers des candidats devant la commission d'équivalence qui donne un avis consultatif.
- Inscription à l'Université, l'équivalence étant donnée par le responsable d'enseignement du DU ou du DIU.

Possibilité d'équivalence partielle permettant une inscription en 2^{ème} année.

Les candidats seraient présentés par les comités pédagogiques des DU ou DIU.

La commission d'équivalence devra être pluri-professionnelle et relever de la confidentialité.

Il est proposé de faire une enquête auprès des Comités pédagogiques des DU ou DIU pour établir le listing des responsables et co-responsables des enseignants du module 6 et des DU-DIU.

2) La reconnaissance universitaire des soins palliatifs

Il est insisté sur l'importance de faire auprès des doyens des demandes de postes d'attachés d'enseignement (1 an) ou de chargés d'enseignement (3 ans) pour les enseignants en soins palliatifs.

L'objectif à terme est de créer une sous section douleur - soins palliatifs au sein de la sous section du CNU de thérapeutique ou d'une intersection Médecine Interne – Thérapeutique.

Il est prévu de reprendre contact avec le Pr. BELLOT et le Pr. ROLAND.

Par contre, l'organisation d'une réunion interministérielle (santé + enseignement) ne sera justifiée que lorsqu'il existera des candidatures potentielles ou lorsque le projet de DESC sera finalisé.

Ph. COLOMBAT s'enquerra, dans l'enquête auprès des enseignants des DU et DIU, des candidats potentiels dans chaque Faculté.

3) **Création d'un DESC douleur – soins palliatifs**

Il est discuté de l'intérêt d'un DESC commun ou de la création de deux DESC séparés.

Il est décidé de créer un groupe de travail commun avec le CNEUD sur ce thème, qui abordera en particulier le contenu pédagogique et le type de postes d'accueil.

Sont par ailleurs joints en annexe :

- Le texte du DESC de Cancérologie,
- Les précisions sur les procédures d'agrément de postes d'Internes dans des USP ou EMSP.

4) **Formation pédagogique**

Elle correspond à la formation de formateurs et doit concerner le collège et la commission pédagogique (Dr FILBET).

J-M. LASSAUNIERE est chargé de mener la réflexion avec D. LÉBOUL et D. MALLET.
L'objectif est d'organiser 2 séminaires annuels.

Intervenants ressources : Pr. BARRIER (Nantes), N. DEVEAU, V. BLANCHET, P. GUEY, P. DUBOURG, A. BONNAUD.

5) **Organisation de la session du collège au sein des congrès de la SFAP**

Ces séances comprendront trois parties :

- La présentation des travaux du collège (20 à 30 minutes)
- La présentation des meilleurs travaux de mémoires de DU ou DIU.
- Les prix Fondation de France (environ 60 minutes).

Le nombre de présentation de travaux de mémoires de DU dépendra donc de la durée de la séance, à raison de 15 minutes par présentation.

La grille d'évaluation des mémoires de DU pour le prix de la Fondation de France est joint en annexe.

Il est proposé la possibilité d'organiser une journée annuelle de présentation des mémoires en dehors du Congrès.

Il est aussi insisté sur la nécessité de publier les mémoires : en cas de non écriture de travaux par les auteurs, les publications pourraient être faites par les comités pédagogiques des DU correspondants ou par des membres de la SFAP.

Ces travaux pourraient être publiés dans le nouveau journal français de Soins Palliatifs : « Médecine Palliative ».

6) Relations avec l'EAPC

Parmi les 4 commissions de l'EAPC (Ethique, Recherche, Santé Publique, Enseignement) seule la commission recherche a produit des travaux.

Depuis la nomination de STEIN-KAASA, les commissions ont été remplacées par des groupes de projets (TASK-FOREST) qui ont des difficultés de mise en place.

Il est proposé de diffuser les travaux du collège (contenus pédagogiques, formation de formateurs...) aux groupes francophones (Belgique, Suisse, Luxembourg, Québec, Maghreb) : destinataires à identifier.

7) Etude des demandes de candidature pour être membre du collège

Il est proposé d'examiner les candidatures sur dossier à partir d'un dossier simple (proposition en annexe).

IV - NOMINATION DU COORDINATEUR DU COLLEGE

Ph. COLOMBAT est nommé coordinateur (mandat de 2 ans renouvelable une fois).

La prochaine réunion aura lieu :

**Mercredi 2 octobre 2002
de 9h30 à 16h30
au Forum Val de Loire**